Image not found or type unknown

indemnités licenciement

Par **aurelia25101**, le **15/09/2011** à **13:14**

bonjour,
en arrêt maladie pour dépression, j'envisage de me séparer de mon employeur car je ne souhaite plus y retourner.
plusieurs options se présentent à moi:
- rupture conventionnelle
- licenciement pour inaptitude
dans les 2 cas, je toucherai les assédics mais lequel est le plus avantageux en termes d'indemnités?
pour info, je dépends de la Syntec

Par **P.M.**, le **15/09/2011** à **13:45**

Bonjour,
Pour la rupture conventionnelle, encore faut-il que l'employeur en soit d'accord...
Pour l'inaptitude, encore faut-il que le Médecin du travail en décide ainsi...
L'indemnité de base est la même dans les deux cas si vous avez plus d'un an de présence...

Par **aurelia25101**, le **15/09/2011** à **14:11**

merci pour votre prompte réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés